



Compte-rendu du Conseil d'établissement

Lundi 29 octobre 2012 de 19h à 21h, salle du Conseil municipal de Puplinge

Invitée : Madame F. Wintsch, représentante des parents de Presinge

Auditrice : Madame S. Monod Uldry, présidente de l'APE Meinier

Personnes excusées : Mesdames S. Korff, parent Meinier et A.-F. Morel, Commune de Jussy; Monsieur J.-F. Ackermann, Commune de Presinge

1. Accueil et présentation des membres

Madame Genet Burkhard ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres pour ce premier conseil d'établissement de la nouvelle législature prévue jusqu'en 2016. L'école de Meinier sera en fait représentée par deux enseignants: M. Tristan Fresard rejoint le Conseil et occupe ainsi le siège encore libre. La commune de Puplinge, nouvelle commune faisant partie de l'établissement depuis cette rentrée, est remerciée pour son accueil de ce soir.

2. Règlement interne: mise à jour

Proposition du nouveau règlement interne. Celui-ci est approuvé à l'unanimité. Les différentes dates des futurs CoEt sont fixées comme suit :

- **lundi 28 janvier 2013** à 19h30 à Jussy, lieu à confirmer
- **lundi 15 avril 2013** à 19h30 à Meinier, lieu à confirmer
- **lundi 3 juin 2013** à 19h30 à Gy, date en réserve, lieu à confirmer

Le CoEt suivant aura lieu à Presinge dans la continuité du tournus.

3. Présentation du processus « Projet d'Établissement »: rôle du CoEt

La rédaction du projet d'établissement s'étendra de septembre 2012 à février 2013. Dès le mois de février 2013, la réalisation du projet débutera par différentes actions qui seront menées dans chaque école. Il sera essentiel d'avoir une ou deux intentions générales (objectifs) dans lesquelles les possibilités d'actions se définiront plus précisément dans chaque école. Chaque école n'entreprendra pas forcément les mêmes actions afin de garder une réalité locale. A l'heure actuelle, les équipes travaillent à la phase de diagnostic.

Le CoEt est une ressource supplémentaire pour l'élaboration du projet d'établissement. Son champ de compétence est le suivant : climat scolaire, relations famille-école, relations avec les partenaires (GIAP, SSJ, etc...). Il n'a cependant aucune compétence pour tout ce qui touche le domaine pédagogique et les situations particulières. Dans la mesure où le CoEt propose une action, il s'engage à participer à sa réalisation. La présidente remercie les membres de prendre un temps de réflexion afin de soumettre des éléments d'analyse ou des propositions pouvant être intégrés au projet d'établissement lors du prochain conseil.

Pour les nouveaux membres ne connaissant pas les tenants et aboutissants d'un projet d'établissement, quelques documents leur seront envoyés par la direction pour leur permettre de se faire une meilleure idée.

4. Transports sur horaire scolaire pour les sorties culturelles (Enseignants Puplinge)

Les écoles de l'établissement se trouvent éloignées de la ville et les déplacements en TPG représentent une perte de temps et un certain danger. Les mairies peuvent-elles trouver une solution commune? Par exemple, il existe un seul minibus à Puplinge qui ne peut prendre en charge une classe entière: pourrait-on équiper d'autres communes et mettre cette ressource en commun?

Les communes expliquent que l'utilisation de minibus doit être écartée, en raison de la complexité d'avoir des chauffeurs.

Situation dans les communes :

La commune de Meinier alloue la somme de CHF 2000.- par année à chaque classe. Les communes de Gy et Presinge font appel à la société Meyer pour ce genre de transports et les factures sont envoyées aux mairies respectives. La commune de Jussy alloue une subvention couvrant les déplacements et/ou les courses d'école. Cette dernière ne permet pas de rembourser d'autres frais de transport occasionnés par une sortie culturelle par exemple. Les enseignants ciblent donc les activités et se limitent aux spectacles qui sont géographiquement proches. Puplinge finance des billets TPG, avec la problématique de l'horaire puisque le retour risque fort de dépasser l'horaire scolaire en raison du temps nécessaire pour le trajet. Précision de la présidente: la cellule de transport de l'État met à disposition des minibus mais ne peut évidemment honorer toutes les demandes. En cas d'impossibilité de transport, elle offre le billet TPG; le problème reste donc le même pour les écoles de la région.

Les modalités présentées par chaque commune permettent de constater des procédures différentes au sein de l'établissement. La commune de Puplinge peut ainsi prendre en considération ces éléments pour une prochaine réflexion.

Le sujet appelle à un questionnement de la part d'un parent: dans les cas d'aide aux transports apportée par les parents, quelle est la responsabilité de ceux-ci : que couvrent les assurances personnelles en cas d'accident ? quel est le réel danger qui se cache derrière cette situation? En donnant un coup de main pour l'école, le parent questionne le fait d'être engagé au niveau de sa responsabilité. Ne faudrait-il pas mieux informer les parents à ce propos et attirer leur attention? La directrice recherchera les informations précises à ce sujet.

5. Solutions trottinettes dans les écoles (*Enseignants Puplinge*)

Dans chaque école, le sujet des trottinettes est un problème récurrent. Il est nécessaire de revoir la question de leur utilisation aux abords des écoles et de leur parcage. Celles-ci sont interdites dans les préaux pendant l'horaire scolaire. Elles restent cependant utilisées jusqu'à l'arrivée à la porte de l'école et la question d'insécurité est relevée. Dans certaines écoles (Jussy, Gy et bientôt Meinier), des rails spécifiques ont été installés à l'entrée des préaux afin de les parquer et de les cadenasser. Depuis les installations de ces parkings, elles ne sont plus utilisées dans les préaux. La commune de Puplinge va se renseigner afin d'étudier cette solution.

A l'école de Meinier, un projet de flyer est en cours afin de sensibiliser les utilisateurs du danger potentiel à rouler dans le préau juste avant et après les horaires scolaires, suite à une remarque communiquée à la direction par des parents. Une proposition est faite de rassembler l'APEM et l'école pour la signature et la distribution de ce flyer.

La commune de Gy profite de la thématique discutée pour relever qu'elle a adressé aux familles, avec copie à la police municipale et à la gendarmerie, un courrier pour sensibiliser à l'importance de stationner correctement aux abords de l'école afin de ne pas mettre les enfants en danger.

6. Visibilité du CoEt et des représentants des parents d'élèves (*S. Korff, E. Grand d'Hauteville, Meinier*)

Les parents questionnent la visibilité du CoEt pour toutes les familles. Les diverses modalités de communication dans les autres établissements sont interrogées. Il ressort de l'échange que certains points, du reste prévus par le règlement interne, devraient répondre à cette préoccupation:

- affichage des photos et coordonnées des parents représentants dans chaque école;
- distribution des compte-rendus à chaque famille par le biais des élèves;
- tableau récapitulatif comprenant les adresses mails des membres du CoEt;
- mise en ligne des ordres du jour et compte-rendus sur le site de l'État « ETIDEP »;
- transmission des divers documents informatisés aux communes pour les mettre sur leurs sites internet.

La présidente remercie chaque membre de lui transmettre une adresse mail pour diffusion aux autres parents, notamment par le présent compte-rendu.

7. Coordination entre les cinq communes: les promotions (*J.-F. Ackermann, commune; S. Flamand, enseignante*)

M. J.-F. Ackermann n'étant pas présent, la présidente suggère de laisser de côté ce point qui concerne en premier les cinq communes et l'école. Une rencontre pourra avoir lieu avec les personnes concernées en dehors du CoEt. La proposition est retenue.

8. Etablissement Puplinge / Gy / Jussy / Meinier / Presinge : idée de dénomination?

Au vu de la complexité et de la longueur du nom de l'établissement, la présidente invite les membres à imaginer une appellation plus simple et ciblée de l'établissement. Les propositions doivent être apposées sur l'affiche à cet effet. Chaque membre donnera son palmarès (3 choix) et la proposition remportant le plus de votes sera proposée à la Direction générale de l'enseignement primaire. Cela ne signifie pas que la proposition sera acceptée! (*Ndlr: le décompte donne le plus de points à l'Établissement du Chambet.*)

9. « Agenda »

Presinge : Lundi 17 décembre 2012 à 19h30, concert des élèves avec la chorale L'Écho d'Onex, salle communale

Jussy : Vendredi 20 avril 2013 de 10h à 13h, troc fait par les enfants et pour les enfants, salle communale

Adresses e-mail des représentants des parents:

Puplinge	alvaro.antezana90@gmail.com	annedessuet@bluewin.ch
Jussy	apejussy@gmail.com	
Meinier	skorff@bluewin.ch	ericville@hotmail.com